



Comment faire des fiches de droit pour ses révisions ?

Par **lefebrepatrik9**, le **25/01/2021** à **13:56**

Bonjour,

Est-il important de faire des fiches de droit pour la révision de la loi après le cours ? Est-ce une bonne idée pour aider dans nos études ? ou y a-t-il un autre conseil ou astuce ? Où et quand se servir des fiches de droit ?

Merci de me répondre.

Par **Visiteur**, le **25/01/2021** à **15:56**

Bonjour

Cela dépend de comment est faite votre tête. Certains se passent très bien des fiches car ils savent lire l'essentiel.

Si comme moi (il y a quelques années) vous êtes curieux (et quand même passionné) le plus pratique est la maîtrise du plan de cours, c'est bien de faire des fiches synthétiques, mais si on démarre bien, on a souvent tendance à recopier le cours alors que l'utilité des fiches réside dans le fait de le synthétiser efficacement.

Ensuite, si vous faites bien vos fiches après chaque cours, elles seront prêtes pour la période des révisions et c'est cela qui est l'avantage le plus important.

Par **Gui05**, le **01/08/2025 à 11:15**

Je partage une situation qui m'a fait réfléchir récemment :

Un de mes cousins s'est retrouvé obligé de [conduire un véhicule sans avoir le permis\[/b\]](#)... Il y avait une urgence médicale dans la famille, plus personne de dispo, il a dû prendre le volant pour emmener quelqu'un à l'hôpital. Il n'a pas fait le fou sur la route, mais bon... c'est quand même interdit.

Et du coup, je me suis demandé : dans un cas comme ça, on reste dans l'illégalité totale ou il y a des circonstances atténuantes ?[/b]

Est-ce que c'est jugé comme un délit classique ? Est-ce que l'urgence peut jouer en sa faveur ? Vous en pensez quoi juridiquement ?

Par **yapasdequoi**, le **01/08/2025 à 11:43**

Bonjour,

Il n'y a aucune circonstance d'urgence médicale permettant de conduire sans permis.

Un taxi ou une ambulance ou même les pompiers auraient pu conduire la personne à l'hôpital.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17698>

Le montant de l'amende forfaitaire est fixé à 800 €.

Ensuite les conséquences en cas d'accident auraient pu être bien plus graves, car sans permis, pas d'assurance.

Un nouveau délit routier a été récemment défini : l'homicide routier...

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051871463>

Par **Gui05**, le **01/08/2025 à 11:47**

Merci pour votre réponse